

CAHIER DES CHARGES

PRESENTATION

- L'AVJJ au travers de son comité organise deux tournois cantonaux par année. Le Tournoi Cantonal de Printemps (TCP) qui a lieu le même weekend que le Championnat Vaudois Individuel de Judo et le Tournoi Cantonal d'Automne (TCA) qui se déroule en novembre.
- Le Tournoi cantonal pour écoliers C&D est réservé aux filles et garçons âgés de 9 à 11 ans (écoliers D et C).
- Le présent document fournit le cahier des charges pour les organisateurs de la manifestation.

REMARQUES GENERALES

- L'AVJJ est seule habilitée à prendre toutes les décisions pour les éventuels problèmes imprévus lors des Tournois.
- L'organisateur local se met à la disposition de l'AVJJ pour tous les problèmes d'intendance qui découlent de ces championnats.
- Le travail, les responsabilités et les obligations financières sont partagés entre l'AVJJ et l'organisateur local selon le présent cahier des charges.
- Les buts de ces tournois sont les suivants:
 - Favoriser l'épanouissement des enfants en leur offrant un cadre de compétition conforme à leurs besoins et possibilités,
 - Offrir un contexte favorable à la progression technique des plus jeunes,
 - Ménager une certaine progression dans l'approche de shiai (combat),
 - Garantir au maximum la sécurité des combattants en limitant les risques d'accidents.
- Les catégories de poids sont données à titre indicatif et dans la mesure du possible, garçons et filles seront séparés :
 - Ecoliers(ères) C ou U11 : -22kg, -24kg, -26kg, -28kg, -30kg, -33kg, -36kg, -40kg, -45kg, +45kg
 - Ecoliers(ères) D ou U9 : -22kg, -24kg, -26kg, -28kg, -30kg, -33kg, -36kg, -40kg, -45kg, +45kg
- Il faut compter environ 300 participants et la liste des horaires de passage est transmise un mois avant la manifestation par l'AVJJ.

1. MATERIEL ET LOCAUX

1.1. A fournir par l'organisateur local et à ses frais

1.1.1. Salle et infrastructure :

- Salle suffisamment grande pour 4 surfaces de tatamis de 8 x 8 mètres au minimum
- Vestiaires et douches, WC
- Gradins pour les spectateurs
- 1 local pour la pesée des catégories féminines et masculines
- Installation de sonorisation avec au minimum 1 micro sans fil
- Buvette

1.1.2. Tables et chaises :

- 1 table centrale avec 4 chaises
- 1 table de contrôle et 3 chaises pour chaque surface de combat
- 1 table et 2 chaises pour le local de pesée
- 1 table et 2 chaises pour à l'entrée pour la vérification des inscriptions et licences
- Prévoir un accès à prise électrique à moins de 3 mètres pour chaque des table

1.1.3. Matériel :

- Sans objet

1.2. Fournis par l'AVJJ et à ses frais

- Tatamis
- Podium de remise des prix
- 1 balance médicale
- Matériel pour les 4 tables de contrôle : tableaux et chronomètres
- Ceintures rouges et blanches
- Médailles

2. PERSONNEL

2.1. A fournir par l'organisateur local et à ses frais

2.1.1. Installation de la salle :

- Personnel pour le transport, montage et démontage des tatamis

2.1.2. Tables de contrôle :

- Personnel pour le chronométrage
- Personnel pour la tenue des feuilles de combats
- Personnel pour la tenue du tableau d'arbitrage

- Personnel pour l'annonce des combats
- Personnel pour accompagner les combattants depuis la table de vérification des inscriptions vers la pesée
- Personnel pour accompagner les combattants depuis la pesée vers les surfaces de combat
- Personnel pour faire l'échauffement des combattants

2.1.3. Sécurité et soins

- Prévoir une trousse de secours de base idéalement par l'organisateur

2.1.4. Buvette

- Personnel pour tenir la buvette

2.2. A fournir par l'AVJJ et à ses frais

- Arbitres : les enseignants des clubs participants au tournoi sont invités à arbitrer les combats
- Personnel pour la caisse à l'entrée
- Personnel pour la pesée
- Personnel pour la table centrale

3. ADMINISTRATIF

3.1. A effectuer par l'organisateur local et à ses frais

- Obtention de toutes les autorisations nécessaires pour le déroulement de la manifestation auprès des autorités compétentes
- Annonce auprès des médias locaux

3.2. A effectuer par l'AVJJ et à ses frais

- Promotion de la manifestation auprès des membres de l'AVJJ
- Inscription des participants et définition des poules de combattants
- Mise en place des horaires de passage et diffusion aux membres de l'AVJJ
- Annonce auprès des médias cantonaux
- Toute correspondance avec les membres de l'AVJJ

4. REPARTITION DES RECETTES ET DEPENSES

4.1. Recettes

4.1.1. En faveur du club organisateur

- Recettes de la buvette
- Subventions, sponsorings ou dons obtenus par le club
- Eventuelles tombolas, loteries, etc.

4.1.2. En faveur de l'AVJJ

- Finances d'inscription

4.2. Dépenses

4.2.1. A la charge du club organisateur

- Transport des tatamis
- Frais de locaux et matériel selon cahier des charges
- Autorisations, Patentes, Location autres

4.2.2. A la charge de l'AVJJ

- Achat des médailles
- Restauration du personnel de l'AVJJ (bons de collation)

Bussigny, le 17 juin 2019

Le Président

François Chavanne

La Responsable des tournois

Corinne de Pascale